



Monsieur François Hollande
Président de la République française
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Paris, le 6 décembre 2013,

Objet : Accords de partenariat économique UE-ACP dans le cadre du Sommet de l'Élysée pour la Paix et la sécurité en Afrique les 6 et 7 décembre 2013

Monsieur le Président de la République,

La France accueille ces 6 et 7 décembre le Sommet de l'Élysée pour la Paix et la sécurité en Afrique, où sont attendus plus de 40 chefs d'États, et une cinquantaine de pays sera représentée. L'agenda prévoit d'aborder le samedi 7 décembre au matin, la question du « partenariat économique et du développement », notamment les Accords de partenariat économique (APE) entre les pays de la zone Afrique Caraïbes Pacifique (ACP) et l'Union européenne (UE). Nos organisations suivent de près la question des APE et restent vigilantes sur l'évolution de ces dispositifs 10 ans après leur création. Nous souhaitons porter à votre attention, à l'occasion des discussions du 7 décembre, la situation de paralysie actuelle des négociations relatives aux APE entre UE et pays ACP, et la situation complexe dans laquelle 17 pays ACP se trouvent à l'heure actuelle face aux pressions européennes.

Les sociétés civiles et la plupart des gouvernements des pays ACP expriment leur opposition aux dispositifs des APE depuis le début des négociations en 2002. A Sipopo les 13 et 14 décembre 2012, les chefs d'États et de gouvernements des pays ACP se sont accordés sur une déclaration¹ critique à l'égard des positions et des méthodes de négociation de la Commission européenne. A ce jour en effet, un seul APE complet a été signé et ratifié pour la région Caraïbes. Plusieurs APE intérimaires ont été signés par des États, des groupes de pays ou des régions, certains ayant été ratifiés, d'autres non. La dynamique de négociations avec les pays ACP d'Afrique subsaharienne

¹ http://www.safpi.org/sites/default/files/publications/Final%20ACP2806512%20Rev%208%20Draft_Sipopo_Declaration.pdf

est largement paralysée, du fait de l'inflexibilité de la Commission européenne.

Le Conseil européen, soutenu par le Parlement européen, est resté sourd aux demandes des pays ACP. Le règlement 527/2013 voté le 16 avril 2013 portant modification du règlement 1528/2007², fixe au 1er octobre 2014 la date à laquelle les pays qui n'auront pas « pris les mesures nécessaires en vue de la ratification » perdront les préférences commerciales prévues par l'Accord de Cotonou. Cela concerne 17 pays : le Botswana, le Burundi, le Cameroun, les Comores, la Côte d'Ivoire, les Fidji, le Ghana, Haïti, le Kenya, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie, le Rwanda, le Swaziland, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie. Si la Commission a affirmé que seuls les huit pays non-PMA (pays les moins avancés) ne bénéficieront plus du système Tout sauf les Armes (TSA), ces huit pays passeraient alors au Système de préférences généralisées (SPG ou SPG+). Cette mise sous pression des pays ACP pour signer des APE intérimaires impacte des régions entières, dont les PMA, poussés à abandonner leur statut TSA et à ouvrir leurs marchés. Les pays ACP doivent se résoudre soit à renoncer à la structuration de marchés régionaux intégrés, soit à signer des APE intérimaires qui imposent l'ouverture de leurs marchés aux produits européens sans aucune forme d'aménagement, de sauvegarde ou de protections. L'imposition du modèle d'APE intérimaires existant revient à forcer les pays ACP à accepter la seule ouverture des marchés aux multinationales européennes en lieu et place du « partenariat » promis. Nos organisations rappellent les dangers de ces dérives pour les agricultures familiales, les économies locales mais également pour les droits sociaux et environnementaux des populations africaines. Ce sont en premier lieu les entreprises européennes spécialisées dans la commercialisation et la transformation des produits « tropicaux » qui tireront bénéfice de la préservation d'un certain niveau de préférence par le Cameroun ou la Côte d'Ivoire, par exemple. Les pays ACP africains, soutenus par la Commission Intégration régionale de l'Union africaine, n'acceptent pas la date butoir du 1er octobre 2014, et appellent à un règlement politique de la question lors du Sommet Union Européenne-Africain prévu au printemps prochain à Bruxelles.

A l'occasion des discussions du 7 décembre lors Sommet de l'Elysée pour la Paix et la sécurité en Afrique, nous souhaitons porter à votre attention, Monsieur le Président de la République, les recommandations suivantes, porteuses d'une vision du développement cohérente avec la politique française en cours de définition sur le développement et la solidarité internationale, sous l'égide du Ministre Canfin :

- Les APE doivent avoir pour priorité le développement, et tenir compte des niveaux de développement différentiels entre les ACP eux-mêmes mais également à l'intérieur même des pays. Ils ne doivent en aucun cas limiter la capacité politique des États à définir leurs propres politiques commerciales, agricoles, industrielles ou énergétiques, ni intégrer d'autres mesures que celles visant à mettre le système de préférences UE-ACP en conformité avec les règles de l'OMC. La souveraineté alimentaire des pays ACP devrait être respectée et promue par la France auprès de l'UE.
- La cohésion des ensembles régionaux, et la recherche de solutions concertées et coopératives, par ces régions, en dialogue avec l'Union européenne, doit demeurer prioritaire. L'UE doit soutenir les processus d'intégration régionale et non contribuer à les hypothéquer, la France devrait encourager cette dynamique au sein de l'UE.
- Les pressions à l'œuvre ne sont pas acceptables et ont des impacts négatifs sur les pays ACP concernés. La France devrait continuer à œuvrer pour le report de la date butoir du 1er octobre 2014, et rester vigilante pour qu'aucune pression ne soit exercée sur certains États en particulier.
- La demande des pays ACP africains de porter cette discussion au Sommet Union européenne-Union africaine d'avril 2014, à Bruxelles, devrait être soutenue par la France.

2 <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&language=EN&reference=P7-TA-2013-112>

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

Amélie Canonne,
Présidente de l'Aitec

Frédéric Apollin,
Directeur AVSF

Bernard Pinaud,
Délégué général du CCFD
Terres solidaires

Yves le Bars,
Président du CFSI

Pierre Jacquemot,
Président du Gret

Clara Jamart,
Responsable de plaidoyer
Sécurité alimentaire Oxfam France

Cécile Leuba,
Chargée de plaidoyer
Souveraineté alimentaire
Peuples Solidaires –
ActionAid France

Renée Mouazan
Secrétaire exécutive
du Réseau Foi et Justice
Afrique Europe

Copie : Monsieur Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères
Madame Nicole Bricq, ministre du Commerce extérieur
Monsieur Pascal Canfin, ministre délégué au Développement
Monsieur Matthieu Peyraud, conseiller auprès du Président de la République
Madame Hélène Le Gal, conseillère auprès du Président de la République
Monsieur Paul Jean-Ortiz, conseiller auprès du Président de la République
Monsieur Benoit Faraco, conseiller auprès du ministre des Affaires étrangères
Monsieur David Sadoulet, conseiller auprès du ministre des Affaires étrangères
Monsieur Sébastien Mosneron Dupin, conseiller auprès du ministre des Affaires étrangères
Monsieur Fabrice Dubreuil, conseiller auprès du ministre des Affaires étrangères
Madame Anna Lipchitz, conseillère auprès du ministre du Commerce extérieur
Monsieur Matthieu Niango, conseillère auprès du ministre du Commerce extérieur